

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



16^{ème} Rallye National de Lisieux-Normandie 12,13 et 14 septembre 2024

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, La Ville de Lisieux et la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- ✓ 8 juillet 2024

Ouverture des engagements :

- ✓ 8 juillet 2024

Clôture des engagements :

- ✓ Lundi 2 septembre 2024 (minuit)

Parution du carnet d'itinéraire et vérifications administratives **obligatoires** :

- ✓ Le : 7 et 12 septembre de 8h00 à 18h00, 8 et 13 septembre de 8h00 à 12h00
- ✓ Lieu : Espace Victor Hugo, 14100 LISIEUX

Dates et heures des reconnaissances :

- ✓ Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications Techniques :

- ✓ Le : Vendredi 13 septembre 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ✓ Lieu : Place de la République, 14100 LISIEUX

Heure de mise en place du parc de départ :

- ✓ Le : Vendredi 13 septembre à partir de 9h30
- ✓ Lieu : Hall Parc des Expositions Lisieux-Normandie

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

- ✓ Le : Vendredi 13 septembre à 11h
- ✓ Lieu : Parc des Expositions Lisieux-Normandie

Publication des équipages admis au départ :

- ✓ Le : Vendredi 13 septembre à 18h00 - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Briefing des pilotes écrit :

- ✓ Remis lors des vérifications administratives

Publication des heures et ordres de départ :

- ✓ Le : Vendredi 13 septembre à 18h00 - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Départ du rallye (1ère étape) :

- ✓ Vendredi 13 septembre à 19h30

Arrivée de la 1ère étape :

- ✓ Vendredi 13 septembre à 21h41

Publication des résultats partiels et des heures et ordres de départ de la 2ème étape :

- ✓ Vendredi 13 septembre 30 min après l'arrivée du dernier concurrent - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Départ de la 2e étape :

- ✓ Samedi 14 septembre 8h00

Arrivée de la 2^e étape :

- ✓ Samedi 14 septembre 19h21

Vérification finale :

- ✓ Le : Samedi 14 septembre
- ✓ Lieu : Garage Lesieur – 14100 Lisieux

Taux horaire de la main d'œuvre :

- ✓ 60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

- ✓ Le : Samedi 14 septembre à l'issue du délai réglementaire
- ✓ Lieu : Samedi 14 septembre 30 min après l'arrivée du dernier concurrent - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Remise des prix :

- ✓ Le : Samedi 14 septembre sur le podium d'arrivée
- ✓ Lieu : Parc des Expositions Lisieux-Normandie

**ARTICLE 1. ORGANISATION**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **16ème Rallye National de Lisieux-Normandie** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue de Normandie Automobile sous le numéro **41** en date du **01/07/2024** et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser numéro ... en date ...

Comité d'Organisation**Président :**

- ✓ GUESNET Jérémie Licence n° 137736

Membres :

- ✓ Tous les membres de l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye / Adresse / téléphone :

- ✓ Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville – 06 19 46 55 75

Permanence du Rallye :

- ✓ A partir du jeudi 12 septembre au Parc des Expositions Lisieux-Normandie

Organisateur technique

Nom / Adresse :

- ✓ Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. :

- ✓ TEXIER Gérard Licence n° 181160

Collège des Commissaires Sportifs :

- ✓ MAWDSLEY Françoise (Présidente) Licence n° 1653
- ✓ DE LA RIVIERE Jacques Licence n° 12643
- ✓ LE MASLE Danielle Licence n° 1087

Directeur de Course :

- ✓ LORRE Joseph Licence n° 10395

Secrétaire de l'épreuve :

- ✓ JARDIN François Licence n° 20414

Adjoint à la direction de Course des ES au PC :

- ✓ MARTIN Philippe Licence n° 2787
- ✓ LACROIX Jean Pierre Licence n° 3473
- ✓ LEGALL Jacques Licence n° 9383
- ✓ OVIEVE Alain Licence n° 196080

Adjoint à la direction de Course en ES :

- ✓ LEGRAND Guillaume Licence n° 220796
- ✓ ROJ Claude Licence n° 8465
- ✓ JOSSE Jean Denis Licence n° 34725
- ✓ VARANGLE Lucien Licence n° 36384

Adjoint à la direction de Course TRICOLORE :

- ✓ DENIS Didier Licence n° 162362

Adjoint à la direction de Course BALAI :

- ✓ GROUD Francis Licence n° 8035

Médecin Chef au PC Course :

- ✓ Dr PIPON Christophe Licence n°

Médecin en E.S. :

- ✓ E.S. 1/4/7 - Docteur GALLOIS Hervé Licence n° 332301
- ✓ E.S. 2/5/8 - Docteur 9 Assistances Médical
- ✓ E.S. 3/6/9 - Docteur 9 Assistances Médical

Commissaires Techniques :

- ✓ AUBLE Jean Louis (responsable moderne) Licence n° 4592
- ✓ GUILLEUX Patrick Licence n° 55340
- ✓ FOURRE Jean Pierre Licence n° 2364
- ✓ QUERU William Licence n° 14922

- ✓ OLIVIER Claude Licence n° 16353
- ✓ BOUQUET Jean Guy Licence n° 3387
- ✓ THUILIER Denis Licence n° 17953
- ✓ BLOT William Licence n° 236179

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

- ✓ MAWDSLEY Myriam Licence n° 11115
- ✓ LENGLINE Virginie Licence n° 192460

Juge de faits :

- ✓ BEUVE Christian Licence n° 2783

Géolocalisation :

- ✓ VDS RACING

Informatique/Responsable des classements :

- ✓ CHRONOLIVE

Chargés des relations avec la presse :

- ✓ GUESNET Jeremy Licence n° 137736

Speaker :

- ✓ VALLOT Guy Licence n° 40101

1.2. ELIGIBILITE

Le 16^{ème} Rallye National de Lisieux-Normandie

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2025 – Coef 3

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2024

Les Trophées de l’A.C.O. 2024

1.3. VERIFICATIONS

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Pré-vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d’itinéraires suivant les dates et lieux ci-dessous

- ✓ Le : 7 et 12 septembre de 8h00 à 18h00, 8 et 13 septembre de 8h00 à 12h00
- ✓ Lieu : Espace Victor Hugo, 14100 LISIEUX

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis** de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- **Licence** du pilote et copilote en cours de validité
- Original ou photocopie de la 1^{ère} page du **passport technique** de la voiture

Lors de ces pré-vérifications **obligatoires**, il sera remis divers documents et stickers nécessaires à l’identification de la voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire...).

Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des Relations Concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques :

Elles auront lieu le Vendredi 13 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Place de la République, 14100 LISIEUX.

Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications. A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au **16ème Rallye National de Lisieux-Normandie** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 2 septembre 2024 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

**DULONG Stéphane
12, rue de Tadoussac
14600 HONFLEUR**

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye www.rallyedelacotefleurie.org

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **540 €** (dont 40€ pour la géolocalisation)
- Sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **1040 €** (dont 40€ pour la géolocalisation)

3.1.12. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail.

Toute demande envoyée par mail ne sera validée qu'à réception par courrier des documents et du règlement ou preuve de virement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone, SMS et réseau sociaux.

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives. Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait si déclaré au minimum 48h avant le début des vérifications administratives. Le chèque sera encaissé en intégralité

en cas de non présentation aux vérifications sans prévenir.

3.3. ORDRES DES DEPARTS

Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête, conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières selon le classement effectué après la 1ère étape.

Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

(Parking du Parc Expo Lisieux-Normandie)

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance. **(1 seul camping-car admis sur inscription préalable et par équipage inscrit).**

Distance maximum entre 2 parcs d'assistances : 95.20 kms dont 42.80 kms d'ES

AUCUN PLATEAU NE SERA ADMIS EN PARC D'ASSISTANCE.

4.9 GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être obligatoirement équipées (lors des reconnaissances et pendant le rallye), d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book. Une caution de 150 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

Reconnaitances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye : Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation, dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook et sur le terrain.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le **16^{ème} Rallye National de Lisieux-Normandie** représente un parcours de **287.70** Kms. Il est divisé en **2** étapes, comportant **9** épreuves spéciales d'une longueur totale de **128.40** kms. Les épreuves spéciales sont :

- ✓ Le vendredi 13 septembre - ETAPE 1 – **55.40** kms dont **29.20** kms de Spéciales

ES 1 St-Philbert-des-Champs	1x 15.30 kms.....= 15.30 kms
ES 2 Hermival-les-Vaux	1x 13.90 kms.....= 13.90 kms
- Le samedi 14 septembre - ETAPE 2 – **232.30** kms dont **99.20** kms de Spéciales

ES 3/6/9 Valorbiquet	3x 13.60 kms.....= 40.80 kms
ES 4/7 St-Philbert-des-Champs	2x 15.30 kms.....= 30.60 kms
ES 5/8 Hermival-les-Vaux	2x 13.90 kms.....= 27.80 kms

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages**.

Le carnet d'itinéraire sera disponible :

- ✓ Le : 7 et 12 septembre de 8h00 à 18h00, 8 et 13 septembre de 8h00 à 12h00
- ✓ Lieu : Espace Victor Hugo, 14100 LISIEUX

Les reconnaissances ne sont autorisées que les 7, 8 et 12 septembre de 9h à 19 h, le 13 septembre de 9h à 16h.

Un carnet de contrôle de reconnaissance sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 13 septembre au CH 0.**

6.2.4. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se

verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé dans le Hall du **Parc Expo Lisieux-Normandie** le **vendredi 13 septembre** entre 9h30 et 17h00.

Le départ des voitures sera donné de minutes en minutes. La 1^{ère} voiture du **16ème Rallye National de Lisieux-Normandie** partira suivant l'horaire officielle de départ.

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.3 Strict respect des dispositions du règlement standard des rallyes FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 12 septembre** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Cette séance se situe à 1 km du Parc d'Assistance (**Parking Parc Expo de Lisieux-Normandie**). Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagements et qui auront acquitté un droit de 100 €. (Remise de 40€ pour les membres de l'Ecurie Côte Fleurie soit 60€)

Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Les vérifications techniques pour la séance d'essais, auront lieu le jeudi 12 septembre de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 dans le Hall du Parc Expo Lisieux-Normandie.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous sept jours après l'épreuve selon la répartition ci-dessous.

Général		Classe*	
1 ^{er}	700€	1 ^{er} (de 1 à 5 partants)	500€
2 ^{ème}	500€	2 ^{ème} (de 6 à 10 partants)	400€
3 ^{ème}	300€	3 ^{ème} (de 11 à 15 partants)	300€
4 ^{ème}	200€	4 ^{ème} (de 16 à 20 partants)	200€
5 ^{ème}	100€	5 ^{ème} (plus de 20 partants)	100€

*Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des prix

88 partants = 88% des prix

64 partants = 64% des prix etc.,,,,,,

* Dans les classes où il y a 5 partants ou moins, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Coupe des dames (100% féminine) 1ère - 500 € (50 % si moins de 3 Partants)

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL :

www.sportity.com

www.ecurie-cote-fleurie.fr